



# STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 288

JUIN-JUILLET-AOÛT 2017

## DATES A RETENIR

**Dimanche 18 juin** : second tour des élections législatives

**Mercredi 21 juin** : fête de la Musique, rdv au Ganzeplatzel

**Vendredi 23 juin** : vente aux enchères de bois, rdv salle d'activité de l'école maternelle à 18h00

**Vendredi 30 juin** : fête de fin d'année de l'école Robert Schuman, Salle des Fêtes

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : concert des Philippins à 20h00, église Saint-Matthias

**Lundi 10 juillet** : don du sang de 17h30 à 20h00, Salle des Fêtes

**Judi 13 juillet** : fête Nationale à partir de 19h30, Salle des Fêtes

**Dimanche 16 juillet** : Marché aux puces, organisé par le foot de Still

**19, 20, 21 août** : messi et fête du village

## Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL

Pré retraités –  
veuves – retraités de tous régimes  
1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 10h à 11h à la Mairie

## CONTACT MAIRIE

Du Mardi au Vendredi de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Tel: 03 88 50 00 33

Fax: 03 88 50 15 22

[accueil@mairiestill.fr](mailto:accueil@mairiestill.fr)

[www.stillinfo.fr](http://www.stillinfo.fr)

Mes chers concitoyens,

Les nombreuses propositions festives et culturelles de ces dernières semaines ont été l'occasion de belles rencontres et d'échanger sur les questions qui vous tiennent à coeur. Lors de la soirée du 13 juillet, comme chaque année, après avoir récompensé les jeunes diplômés de l'année, nous ferons un point de situation sur l'activité municipale. Je vous donne donc rendez-vous pour :

## LA FETE NATIONALE A STILL

**Le 13 juillet à 19h30 à la salle des fêtes de « Tuileries »**

*Clôture de la soirée autour d'un verre et des traditionnels « Petits pains Wecke »*

Les rendez-vous électoraux ont également permis d'échanger autour des urnes et je souhaitais vous proposer une réflexion... Le deuxième tour des élections législatives devrait donner une majorité importante au gouvernement issu de l'élection du Président Emmanuel Macron. Qui aurait pu anticiper les résultats des primaires des deux grands partis de gouvernement, puis des présidentielles et enfin ce premier tour des législatives ? Nous voilà face à une situation nouvelle qui apporte à la fois espoir et inquiétude. L'élan citoyen et l'enthousiasme de militants engagés dans des projets de transformation de la société qu'ils soient portés par la République en marche ou d'autres partis répond à l'attente de bon nombre d'entre nous... Nous avons soif de moralisation de la vie publique, d'une nouvelle proximité entre nos préoccupations locales ou familiales et celles des dirigeants de notre pays. Nous sommes sensibles à tous ceux qui se disent prêts à travailler ensemble pour le bien commun au-delà des divisions, mais nous savons aussi que la pratique pourrait s'avérer difficile. La volonté de faire alliance avec le plus grand nombre, de rechercher à s'enrichir des avis divergents, résistera-t-elle à une majorité parlementaire absolue ? Déjà dans la vie associative et même, je vous l'avoue, au Conseil Municipal, un dialogue serein est difficile à entretenir. Et lorsque les décisions sont prises, participer à leurs mises en oeuvre qu'on y ait été favorable ou non reste un défi. Je m'interroge donc sur la durée de vie d'une telle majorité ?

En ce qui concerne les candidats, nous nous sommes réjouis de la diversité des propositions et des motivations de tous ceux qui se sont présentés. Ils n'ont pas tous été audibles. Nous avons reçu peu de documentations, de programmes. Seulement trois candidats sont venus à la rencontre des stillois.

Au soir du 1<sup>er</sup> tour, je me suis réjoui du net recul du Front National. Je peux comprendre ce vote qui dit la colère et parfois même les injustices et les épreuves auxquels les plus fragiles d'entre nous doivent faire face. Mais je crois que nous avons tous compris que ce parti n'est pas capable de gouverner.

Aujourd'hui le choix est réduit. Pour travailler depuis plus de 10 ans comme adjoint et comme maire au service de Still et de ses habitants, ma première question sera celle du travail réalisé, de l'engagement pour notre territoire et de la capacité à défendre nos projets et notre qualité de vie... Alors, sans considération partisane, je voterai de nouveau pour Laurent Furst. **Quel que soit votre choix je vous encourage vivement à voter ce dimanche 18 juin** pour dire à quel point nous nous sentons concerné par le travail des parlementaires. Ils votent nos lois ; ils donnent à notre pays sa charpente et doivent le rendre plus fort pour affronter un monde difficile et protéger nos valeurs.

Laurent Hochart,  
**votre Maire.**

*Nos amis des philippines qui nous ont déjà donné à Still un concert inoubliable reviendront pour notre plus grand plaisir ! En tournée européenne d'été, 26 enfants de Loboc (Philippines) nous proposent un rendez-vous d'exception à la rencontre des répertoires sacrés du monde, et de l'âme philippine portée avec talent, élégance et de grand coeur par une tradition d'excellence et d'amitié universelle.*

*La Chorale sera présente à Still, c'est donc un spectacle unique à ne surtout pas louper !*

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet à 20h00 en l'Eglise Saint-Matthias.**

*Entrée libre plateau*



## ETAT-CIVIL : GRANDS ANNIVERSAIRES

JUN	JUILLET	AOUT
<b>Madame Nicole Kieffer,</b> née le 03.06.1935, a fêté ses 82 ans	<b>Madame Florence Greyer,</b> née le 02 juillet 1932, fêtera ses 85 ans	<b>Madame Annette Hildenbrand,</b> née le 06 août 1930, fêtera ses 87 ans
<b>Madame Jeanne Metzler,</b> née le 07.06.1922, a fêté ses 95 ans	<b>Monsieur Julien Seyller,</b> né le 22 juillet 1933, fêtera ses 84 ans	<b>Monsieur Georges Bierson,</b> né le 06 août 1933, fêtera ses 84 ans
<b>Monsieur Raymond Jaming,</b> né le 08.06.1935, a fêté ses 82 ans		<b>Monsieur Laurent Kubler,</b> né le 24.08.1927, fêtera ses 90 ans
<b>Monsieur Julien Brendlé,</b> né le 18.06.1934, fêtera ses 83 ans		<b>Madame Jacqueline Klein,</b> Née le 26 août 1933, fêtera ses 84 ans
<b>Madame Cécile Mathieu,</b> née le 19.06.1914, fêtera ses 103 ans		<b>Monsieur Paul Flicker,</b> né le 26 août 1935, fêtera ses 82 ans
<b>Madame Jacqueline April,</b> née le 20.06.1927, fêtera ses 90 ans		
<b>Monsieur Benoît Haag,</b> né le 21.06.1935, fêtera ses 82 ans		

## VIE ASSOCIATIVE/ANNONCES

### ETUDE HYDRAULIQUE :

Suite aux inondations et coulées de boue associées survenue l'année dernière et ayant impactée plusieurs riverains de la Grand'rue et la rue de la Paix, le Bureau d'Etude ARTELIA a été missionné pour la réalisation d'une étude hydraulique globale sur l'ensemble de la commune, financée en partie par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Aussi, la société ARTELIA, ainsi qu'un cabinet géomètre, seront amenés au courant des prochaines semaines, à réaliser des relevés topographique et hydraulique. A noter que certains levés, nécessiteront le passage voir l'accès à des propriétés privées. Nous vous saurions grès de faciliter le travail des équipes en leurs donnant ces accès. Les techniciens affectés à cette mission, disposerons d'une attestation de la commune, qui pourra à votre demande vous être présenté.

### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Nous vous informons que la Communauté de Communes de Molsheim / Mutzig réalisera des travaux de renforcement du Réseau d'Assainissement dans la rue des Ecoles, sur le tronçon Grand'rue jusqu'à l'arrière du Cimetière. Ces travaux, programmés au courant du mois de juillet, nécessiteront de barrer la route à la circulation. Pendant cette période, l'accès à l'aire d'apport volontaire (bennes à verre / plastique / cartons) ne sera plus possible. Merci de bien vouloir utiliser pendant cette période les conteneurs situés au niveau du parking du terrain de foot. De même, l'accès au cimetière devra se faire par le portail situé Grand'rue.

### NOUVEAU SALON DE COIFFURE

Le salon by Claire, situé dans la Grand Rue, coiffure femme, homme, barbier ouvrira ses portes le 21 juin 2017,  
Horaires :  
mardi/mercredi : 9h/18h  
jeudi : 14h/18h  
vendredi : 9h/20h  
samedi : 8h/16h  
03-69-32-74-47



### A VENDRE

Matériel de puériculture à vendre en bon état.

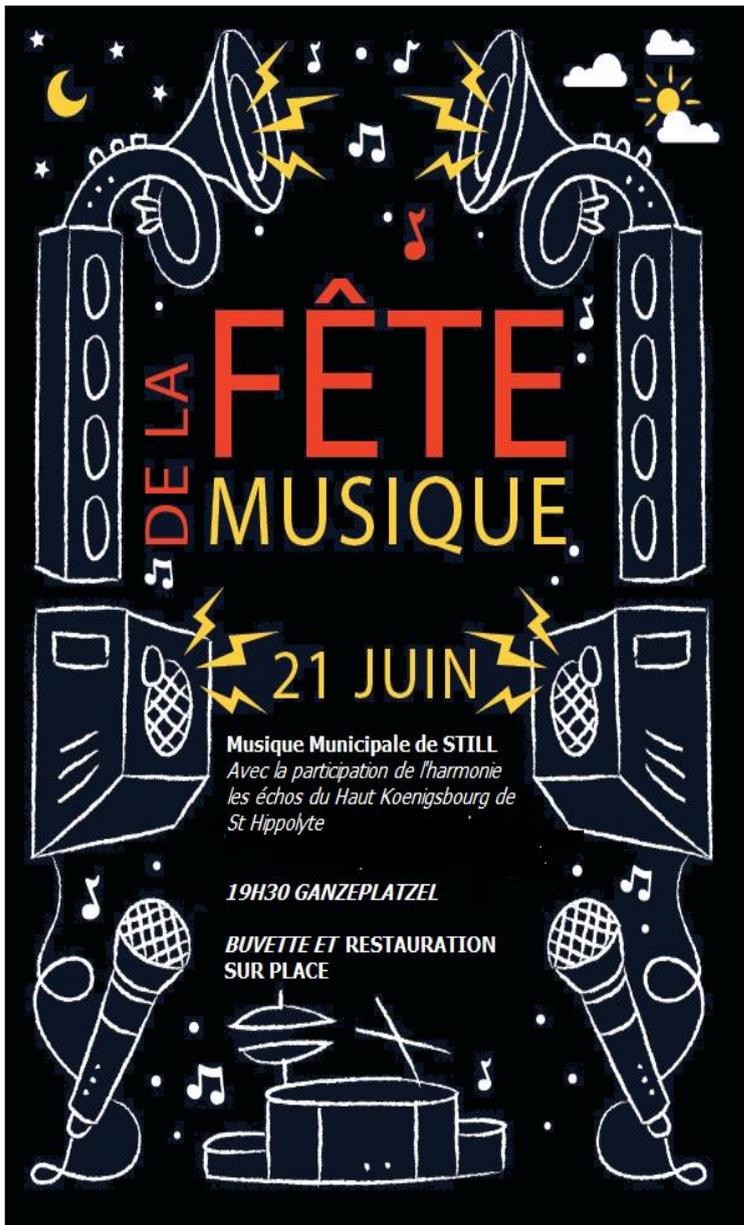
- chaise haute prima pappa : 12€
- table à langer : 8€
- parc filet : 8€
- tapis de jeux : 8€
- lit pliant + matelas épais 120X60 : 12€ et 5€

Tel : 06-01-15-33-28

### ROUVERTURE DU MAGASIN



Depuis le 07 juin, le magasin PROXI a rouvert ses portes.  
Ci-dessous les nouveaux horaires :  
Lundi au vendredi : 08h-12h30  
14h30-18h30  
Samedi : 08h00-12h30  
14h30-18h00



**SUCCES SCOLAIRE**

Comme chaque année à l'occasion de la cérémonie du 13 juillet, veille de la Fête Nationale, la Municipalité récompense la réussite scolaire de nos jeunes. Veuillez donc informer le secrétariat de tout succès aux BEPC, BEP, CAP, BAC, BTS ou autres diplômes supérieurs pour le 11 juillet au plus tard.

**COLLECTE DE SANG**

Le 10 juillet 2017 – Salle des Fêtes  
« Les Tuileries »  
17h30 – 20h00



**AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

La commune organise une soirée le 22 septembre 2017 à la Salle des Fêtes pour les habitants installés depuis de janvier 2015. Les personnes concernées prendront contacts avec la mairie pour s'inscrire. Un programme détaillé du déroulé de la soirée sera ensuite distribué.

**RÉUNION DE PRÉPARATION  
BOURSE AUX PLANTES**

Notre 3<sup>ème</sup> bourse aux plantes s'est une fois encore déroulée sous les meilleurs auspices, près de 500 personnes y sont passées et le soleil était au RV.

*Si une bourse aux plantes est un moment idéal pour en acquérir de nouvelles elle est aussi une formidable occasion de partager celles contenues dans les petits ou grands jardins de notre village.*

Pour ceux et celles qui auraient envie de participer à notre prochaine bourse nous vous proposons une soirée pour aider à la préparer, le mardi 12 septembre 2017 à 20h00 à la Salle des Fêtes.

Pour tout contact : 07 62 62 46 60



**STILL 1930 FOOTBALL**  
*Un Club, un But!*  
**STILL**  
**MARCHÉ AUX PUCES**  
**18<sup>ème</sup> Edition**

**Dimanche 16 Juillet 2017**

Organisé par les Footballeurs dans la Grand Rue

**Steak/Frites/Salade à midi**  
**Tartes Flambées à partir de 16h**



**Pour les exposants, renseignements et réservations**  
**au 06 30 89 89 20**

(voir conditions au verso)

**NOUVELLE FORMULE !**  
**Grande Rue et Salle des fêtes**

**EST-ARRO**  
Arrosage Automatique



## LE CHŒUR DES ENFANTS DE BOHOL (Philippines) à Still les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juillet

Bonjour !

Vous avez bien voulu accepter d'accueillir ces jeunes pousses venues des Philippines dans le cadre de leur tournée européenne 2017. La photo ci-dessous, mais aussi leur programme et leur enthousiasme communicatif les placent dans la meilleure continuité de leurs aînés d'UPSA, que vous aviez également reçus et qui leur en ont beaucoup parlé, avec gratitude ! Merci à nouveau !

**Le chœur** est formé d'enfants de 8 à 15 ans de la ville de Loboc (Province de Bohol, Philippines). Ils sont élèves de l'école primaire. Fondé en 1980, il est depuis sa création un chœur scolaire qui s'investit dans la dynamique éducative et communautaire. Chœur parmi les plus remarquables des Philippines aujourd'hui – on sait le niveau d'excellence de la pratique chorale – il est dirigé par Alma Fernando-Taldo, sa fondatrice, qui les a conduits pour d'innombrables concerts, dans le pays et dans le monde, participant toujours avec grand succès aux compétitions chorales d'Asie et d'Europe. Le chœur œuvre également dans les programmes de la télévision philippine tout comme il est souvent sollicité pour des réalisations théâtrales et cinématographiques.

**En Alsace**, ils seront 26 jeunes de 10 à 16 ans, encadrés par 7 adultes

### LE SÉJOUR PRÉVISIONNEL À STILL

avec Caritas Alsace, la Municipalité et les familles de Still,  
l'Association Adèle de Glaubitz et Air et Vie

#### ■ Samedi 1<sup>er</sup> juillet / Saasenheim ⇒ Still

Arrivée à Still à 10h30 • 11h : chants pour les résidents de l'association Adèle de Glaubitz • 12h : buffet association Adèle de Glaubitz • 13h30 : visite de l'Institut des aveugles • 16h : répétition en l'église de Still avec les résidents Adèle de Glaubitz • 18h : repas municipal avec familles de Still à la salle des fêtes • **20h30 : concert en l'église de Still (entrée libre, plateau, places réservées aux familles d'accueil)** • répartition et nuit dans les familles de Still.

#### ■ Dimanche 2 juillet / Still ⇒ Marmoutier Air et Vie

• Petit déjeuner dans les familles de Still • 10h ou 11h : messe chantée à Still ou Mutzig • 11h30 : départ pour Air et Vie Marmoutier

À Still comme dans les autres localités d'accueil, les enfants seront logés par deux ou trois (voire quatre) dans les familles ; pour l'encadrement, ce sera en fonction des disponibilités. La répartition se fera selon les desiderata exprimés par les familles d'accueil (âge, sexe...). La langue n'est jamais une barrière, rappelez-vous le chœur d'adultes. Dès à présent : *Salamat!* (comme on dit en tagalog, langue vernaculaire des Philippines), ce qui signifie tout simplement *Merci!*

**Si vous êtes intéressés pour accueillir des enfants merci de bien vouloir prendre contact avec la Mairie avant le 20 juin 2017**

#### CONTACTS :

MAIRIE DE STILL • 4A RUE DES ECOLES • 67190 STILL

T/ 03 88 50 00 33 • [accueil@mairiedestill.fr](mailto:accueil@mairiedestill.fr)



**OBJET TROUVÉ**

Depuis quelques temps un casque de vélo attend son propriétaire. Si celui-ci se reconnaît, il pourra le chercher à la mairie.

**PROPOSITION POUR BABYSITTING**

Jeune fille de 18 ans, sérieuse, rigoureuse et autonome cherche à faire du babysitting sur STILL le vendredi soir, samedi soir et durant toutes les vacances scolaires.

Durant les vacances scolaires je me propose également pour garder vos animaux de compagnies ! Pour quelconques renseignements, je reste à votre disposition au

06 88 73 95 10, Leelou SIEGEL

**INCENDIE RUE DES TUILERIES**

Le 13 avril dernier aux alentours de 10h30, environ 50-60 stères de bois ont été incendiés dans les champs (section 10 parcelle 389) situés au prolongement de ma rue des Tuileries. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

**AU MARCHÉ LE JEUDI SOIR...**

GingerKate est une épicerie nomade pas comme les autres ! Dans ma petite caravane aménagée, je vous propose de découvrir mon couscous, sous forme de plat à emporter. Depuis le 11 mai, je suis présente tous les jeudis de 16h30 à 19h00 au marché hebdomadaire. Vous pouvez découvrir également mon épicerie avec des produits sélectionnés comme des farines, tisanes, épices, miel, confitures, ketchup maison, jus de pommes, bière locale artisanale, vins bio... ainsi que des produits de la Boulangerie Siegel.

Toutes les infos sont sur [www.gingerkate.fr](http://www.gingerkate.fr) et sur la page Facebook de GingerKate

Pour commander les couscous,  
Un seul numéro : 07 69 65 00 22.

**ASSISTANTES MATERNELLES**

Assistante maternelle agréée à STILL cherche 3 bout'choux à accueillir disposant d'un grand jardin avec un bel espace de jeu.

Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 06-14-75-40-06

Assistante maternelle agréée cherche à garder de suite ou à convenir 4 enfants de plus de 2 ans scolarisés. Plus de 22 ans d'expérience, cour fermée, à temps plein ou mi-temps du lundi au vendredi, même juillet-août.

Tel : 06-35-52-71-86

Assistante maternelle agréée à STILL ayant place pour enfant de plus de 18 mois, disponible dès septembre 2017.

Expérience professionnelle :  
auxiliaire de puériculture depuis 2009 dans une crèche.

Tel : 07-82-14-25-84

**VENTE AUX ENCHERES DE BOIS**

Une vente aux enchères de bois aura lieu le 23 juin 2017 à 18h00 dans la salle d'activité de l'école maternelle.

Les documents peuvent être cherchés à la mairie.

**RENTREE 2017 A L'ECOLE MATERNELLE DE STILL****Date de la rentrée 2017**

Pour les petits (anciens tout-petits), et les moyens de la classe des petits/moyens de Mr Delbet, la rentrée aura lieu le **lundi 4 septembre 2017**.

Pour les nouveaux petits de la classe des petits/moyens de Mr Delbet, la rentrée échelonnée aura lieu le

**lundi 4 septembre 2017 et le mardi 5 septembre 2017 (selon le groupe à vérifier sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'école).**

Pour les grands de la classe des grands de Mme Huber, la rentrée aura lieu le **lundi 4 septembre 2017**.

Les listes des élèves répartis dans les classes pour la prochaine rentrée, seront affichées à l'entrée de l'école maternelle à partir du **lundi 26 juin 2017**.

**Réunion d'information pour tous les parents d'élèves le vendredi 8 septembre 2017 à 17h30.**

**Bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée !  
Les enseignants de l'école maternelle.**

**RESTAURANT LES TUILERIES**

**Dimanche 25 juin 2017 à midi**

couscous maison

14.90€



**Pensez à réserver, les places sont limitées**

**Congés annuels**

Notre établissement sera fermé pour congés du lundi 24 juillet au lundi 07 août 2017 inclus.

Nous vous retrouverons à compter du mardi 08 août 2017 à midi.



**Fête du village « messti »**

Le messti se déroulera du 19 août au 21 août 2017 sur la place des Tuileries.

Nous vous proposons de déguster nos bons petits plats et pour cette occasion :

- Dimanche 20 août 2017 à midi : Rosbif de cheval
- Lundi 21 août 2017 au soir : Hari Owe (harengs à la crème)



**Uniquement sur réservation jusqu'au 10 août 2017**

**03.88.97.74.49**

**80 Grand'Rue – 67190 STILL**

**HORAIRES**

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

**Plat du jour (sur place ou à emporter)**

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat  
Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

Pour les repas de familles (mariage, anniversaire, communion, baptême ou autre nous vous proposons des menus)

**Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue**

**Tél : 03.88.97.74.49**

**JOURNÉE A THEME**

Les dimanches midi, sauf journées à thème, un menu vous est proposé dès à présent au tarif de 24.90€, Entrée-plat-dessert





## BUDGET FORET

Fonctionnement	
Dépenses	218 346.51 €
Recettes	225 825.75 €
Excédent de clôture :	7 479.24 €

## BUDGET RESTAURANT

Fonctionnement	
Dépenses	1 062.09 €
Recettes	11 850.21 €
Excédent de clôture :	10 788.12 €
Investissement	
Dépenses	10 871.73 €
Recettes	3 107.92 €
Besoin de financement :	7 763.81 €
Excédent global	3 024.31 €

Hors de la présence de Monsieur Laurent Hochart, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2016.

### Affectation des résultats 2016 des budgets aux différents budgets 2017

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

BUDGET CAMPING

BUDGET FORET

BUDGET RESTAURANT

### Taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal maintient le taux des quatre taxes comme suit :

Le taux de la taxe d'habitation : 24.03 %

Le taux de la taxe foncière bâti : 13.38 %

Le taux de la taxe foncière non bâti : 103.92 %

Le taux de la cotisation foncière des entreprises : 23.48 %

Les taux communaux n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal depuis 2009.

### Budget primitif 2017

Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2017,

#### **BUDGET RESTAURANT**

14 524.31 € en dépenses et recettes de fonctionnement

17 263.81 € en dépenses et recettes d'investissement

#### **BUDGET FORET**

246 479.24 € en dépenses et recettes de fonctionnement

#### **BUDGET CAMPING**

161 124.36 € en dépenses et recettes de fonctionnement

69 387.48 € en dépenses et recettes d'investissement

#### **BUDGET COMMUNE**

1 410 004.44 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1 182 289.91 € en dépenses et recettes d'investissement

### **Agrémentation d'un nouvel associé**

Vu la demande de Monsieur Hubert Derigny, Président de l'Association de Chasse « La Gilloise » pour l'agrément de Monsieur Philippe Munoz en tant qu'associé.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de Monsieur Philippe Munoz en tant qu'associé.

### **Convention pour la délégation du service public de la fourrière automobile municipale de Still**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mettre en place une délégation du service public de la fourrière automobile, La présente convention a pour objet de confier, à un service prestataire privé, la gestion du service d'enlèvement, de mise en fourrière, de gardiennage et de restitution,

- des véhicules se trouvant en infraction telle que prévue aux articles R.417-10 à R.417-13 du Code de la Route comme :
  - le stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée supérieure à 7 jours (entre dans cette catégorie les véhicules abandonnés sur la voie publique et qui se trouvent à l'état d'épave),
  - le stationnement sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison etc...
- des véhicules constituant une entrave à la circulation (articles R.412-51 et L.412-1 du Code de la Route),
- des véhicules en infractions aux arrêtés du Maire relatifs à la circulation et au stationnement.

Le délégataire retenu est SARL Machajo « Alsace Dépannage » - 9, rue de l'Industrie à Geispolsheim Gare représentée par Monsieur Jean-Luc Pissou.

Le délégataire percevra directement auprès des propriétaires des véhicules enlevés : les frais d'enlèvement, de garde en fourrière, y compris les frais d'expertise si nécessaire.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de la société SARL Machajo « Alsace Dépannage » - 9, rue de l'Industrie à Geispolsheim Gare qui prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour une durée de 3 ans.
- Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société SARL Machajo « Alsace Dépannage »
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel**

M le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale et comporte :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

M le Maire propose un accompagnement à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

M le Maire propose le Centre de Gestion pour :

- Une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines,
- Une élaboration complète du Régime Indemnitaire
- Une transposition budgétaire
- Une sécurisation juridique du formalisme administratif de la procédure.

Le Conseil Municipal

- Approuve le choix du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Désignation du délégué de la mission locale**

Suite à la démission de Madame Chantal Sittler en tant que Conseillère déléguée,

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide de nommer Madame l'Adjointe Corinne Royer.



Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2010, portant garantie pour le remboursement d'un emprunt de 320 000 € que la SEM de la Basse-Bruche se proposait de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

ET APRES en avoir délibéré,

ACCORDE

Sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 252 479,15 € que la SEM le Foyer de la Basse Bruche se propose de renégocier auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce prêt est destiné au financement de la construction de 2 locaux professionnels (COOP et profession libérale).

RAPPELLE

Que les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne, dans le cadre de la renégociation, sont les suivantes :

Montant :	252 479,15 €
Durée totale du prêt :	20 ans
Echéances :	Trimestrielle
Amortissement :	Progressif
Echéances :	Echéances constantes, paiement à terme échu selon périodicité retenue
Base de calcul :	30/360
Frais de dossier :	252 € (0,10 % du capital emprunté)
Remboursement anticipé :	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle avec un montant minimum en fonction de la date de remboursement
Taux d'intérêt fixe :	2,16 %

MENTIONNE

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

SOULIGNE

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE

Le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'Emprunteur.

#### **Autorisation pour le dépôt d'un permis de construire du projet d'extension du club house**

Vu le projet d'extension du club house, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire.

#### **Création d'un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts et la propreté urbaine dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE)**

Cette délibération annule et remplace celle du 5 décembre 2016.

En effet, le candidat retenu peut prétendre à 26 heures hebdomadaires au lieu de 20 heures.

Aussi, dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 7 juin 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Cap emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi. »
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Cap emploi pour ce recrutement.

## Création d'un poste d'animatrice socio-culturel dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE)

Dans le cadre des activités Temps d'Accueil Périscolaires (école maternelle et clubs pour les écoliers) organisés directement par la commune, de projets d'animations en direction d'autres populations (retraités, adolescents, ...) qui seront programmés à partir de septembre, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'animatrice socio-culturel.

L'Association Colégramme continuera par ailleurs de proposer un programme de Temps d'Activités Scolaires financé par la commune

Aussi, dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 13 juin 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Conseil Départemental pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'animatrice socio-culturel dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi. »
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Conseil Départemental pour ce recrutement.

## Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'activité de Périscolaire et d'Accueil de vacance portée par l'Association Colégramme

Après lecture et échanges sur le projet de convention élaboré par des représentants de la municipalité, de l'association Colégramme et des parents d'enfants accueillis par le périscolaire de Still, après avoir informé de notre projet la Délégation Départementale de la Jeunesse et des Sports,

Le Conseil Municipal,

Accepte la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'activité de Périscolaire et d'Accueil de vacance portée par l'Association Colégramme.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

**CONSIDERANT** que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**BUDGET COMMUNE**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses

6574	Subvention Fonc. Pers Droit privé	+ 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- 500,00 €

**BUDGET RESTAURANT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

60632	Fournitures petit équipement	- 2 800,00 €
023	Virement section d'investissement	+ 2 800,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes

021	Virement section de fonctionnement	+ 2 800,00 €
-----	------------------------------------	--------------

Dépenses

2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2800,00 €
------	------------------------------------	-------------